

Tout savoir sur la LA TÉLÉTRANSMISSION



À quoi ça sert ?

La télétransmission est un échange d'informations par flux électronique entre la Sécurité Sociale et COGÉVIE.



Rapidité des remboursements



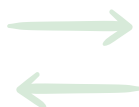
Simplicité des échanges



Transparence et suivi des remboursements



Sécurité Sociale



COGÉVIE

Comment l'activer ?

En adressant votre attestation de droits et celle de vos bénéficiaires à COGÉVIE.



Et après ?



La Sécurité Sociale a un délai de réponse de quelques jours.



Pour suivre l'avancement : rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

La télétransmission est effective

La Sécurité Sociale nous adressera les demandes de remboursements de soins directement.

La télétransmission n'est pas effective

Chevauchement de contrat

Votre précédent organisme de complémentaire santé est toujours connecté.

Que faire ?

Si vous êtes au régime général, choisir COGÉVIE sur votre espace [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

OU

Dans les autres cas, contactez votre précédent organisme complémentaire afin de demander l'annulation de la télétransmission.

Bénéficiaire inconnu à la caisse d'assurance maladie

Des informations sont erronées ou manquantes pour vous ou l'un de vos bénéficiaires.

Que faire ?

Déposez, sur votre espace personnel COGÉVIE, votre dernière attestation de droits.

L'attestation de droits peut être téléchargée sur le site de votre régime obligatoire (Ameli.fr, MGEN, MSA, ...)